

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juin 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 20 mai 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

- Siège #1 - Yves Arcouette
- Siège #2 - Johanne Joannette
- Siège #3 - Raymond Bisailon
- Siège #4 - Annie Gagnon
- Siège #5 - Bruno Lavallée
- Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 006-2025 (Domaine du stade).

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlements 005-2024.

Projet de règlement 006-2025.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les limites des zones 137,138 et 139 afin de mieux encadrer les usages pour les lots n° 6 603 854 à 6 603 863 inclusivement ainsi que le lot 6 617 009 »

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

M. Martin Champigny	Demande combien de logements, des 4 ou 8 logements et demande quelle est la raison de ce changement.
M. Gérald Bertrand	Demande s'il y a d'autres alternatives que de construire des blocs et pourquoi le ministère n'autorise pas la construction de la rue tout en respectant les normes environnementales.

M. Étienne Brisebois	Apporte des commentaires concernant la construction de blocs vs des jumelés.
Mme Caroline Lamothe	Demande s'il va y avoir des sous-sols et demi-sous-sols et s'il y a eu une étude avec la carrière.

Aucune autre question n'est formulée.

1.2 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 007-2025 (Logements accessoires).

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlements 007-2025.

Projet de règlement 007-2025.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales »

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

2025-05-197

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2025, avec la modification suivante :

AJOUTER :

8.1 Offre de services professionnels - Séparation réseaux rue Ricard - Étude préliminaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 006-2025 (Domaine du stade).

1.2 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 007-2025 (Logements accessoires).

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.
- 4** - CORRESPONDANCE
 - 4.1** - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse en ligne.
- 5** - CONSEIL
 - 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 8.1** - Offre de services professionnels - Séparation réseaux rue Ricard - Étude préliminaire.
- 9** - TRÉSORERIE
 - 9.1** - Résolution pour modifier la résolution 2025-04-133, afin de corriger les sources de financements.
 - 9.2** - Résolution pour réserver une somme dans les surplus affectés.
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
 - 10.2** - Adoption du second projet du règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003.
 - 10.3** - Résolution pour modifier le calendrier des séances du Conseil municipal - 2025.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1** - Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées.
- 15** - LOISIRS
 - 15.1** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1** - Résolution - Refus d'un PPCMOI (1050, rue Dubois).
- 19** - VARIA
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-198

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-05-199

4.1 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse en ligne.

Attendu que monsieur Rénauld Larocque soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h, du 5 juin au 25 septembre 2025;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Larocque à utiliser, les jeudis, de 19h à 21h, le préau du parc Donald-Martin, du 5 juin au 25 septembre 2025, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse en ligne gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Larocque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-05-200

8.1 - Offre de services professionnels - Séparation réseaux rue Ricard - Étude préliminaire.

Attendu que la firme Pluritec a déposé une offre de services pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant la séparation des réseaux d'égouts de la rue Ricard;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Pluritec pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant la séparation des réseaux d'égouts de la rue Ricard;

D'autoriser le paiement de 6 400 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à Pluritec pour la réalisation de l'étude préliminaire et de financer cette dépense à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2025-05-201

9.1 - Résolution pour modifier la résolution 2025-04-133, afin de corriger les sources de financements.

Attendu que la résolution 2025-04-133 autorisait une dépense d'un montant de 73 632.16 \$ sans taxes, ainsi que son paiement à Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) Inc., pour la mise à jour du système d'avertissement automatique du passage à niveau, selon la facture 8770-000309, émise le 25 mars 2025 et que le financement de cette dépense se faisait par le surplus accumulé non affecté;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé une entente de subvention avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans ce projet et qu'une correction des sources de financement était requise;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De financer cette dépense à même la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-05-202	9.2 - Résolution pour réserver une somme dans les surplus affectés. Attendu qu’une entente de tarifs préférentiels a été conclue et signée entre la Ville d’Acton Vale, la MRC d’Acton ainsi que toutes les municipalités de la MRC d’Acton, concernant les modalités et les conditions d’utilisation du Complexe multisports Desjardins; Attendu qu’en vertu de l’article 4 de cettedite entente, il est prévu de créer une réserve annuelle de 5 000 \$ pour la réfection future du Complexe multisports Desjardins; Attendu qu’en vertu de l’article 4 de l’entente, une quote-part a été facturée à la MRC, en 2024, dans une proportion de 50% RFU et 50% population; En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu : De réserver une somme de 5 000 \$ dans les surplus affectés qui sera utilisée pour la réfection future au bâtiment. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.
2025-05-203	10 - GREFFE MUNICIPAL 10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc. Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu : D’autoriser une dépense, ainsi que son paiement, d’un montant de 2 500 \$, à titre de franchise dans le dossier d'une réclamation en date du 13 février 2025, sur la rue Dubois, à BFL Canada risques et assurances Inc., telle que la facture portant le numéro MUN14997, datée du 15 avril 2025. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.
2025-05-204	10.2 - Adoption du second projet du règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003. Attendu que le premier projet du règlement 007-2025 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 mai par la résolution 2025-05-187; Attendu qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mai 2025 à 20h; La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d’accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 007-2025 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin d’autoriser, sous certaines conditions, l’aménagement de logements accessoires à l’intérieur des résidences unifamiliales ». Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2025-05-205

10.3 - Résolution pour modifier le calendrier des séances du Conseil municipal - 2025.

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal;

Attendu qu'en raison de l'année électorale, la séance initialement prévue le mardi 30 septembre 2025 est remplacée par la séance du mercredi 1er octobre 2025 à 20 h, afin de se conformer à la Loi;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De corriger le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal – 2025 comme suit:

Lundi 20 janvier - 20h	Lundi 4 août - 20h
Lundi 3 février - 20h	Lundi 18 août - 20h
Lundi 17 février - 20h	Mardi 02 septembre - 20h
Lundi 3 mars - 20h	Lundi 15 septembre - 20h
Lundi 17 mars - 20h	Mardi 30 septembre – 20h (annulée)
Lundi 7 avril - 20h	Mercredi 1 ^{er} octobre – 20h (nouvelle date)
Mardi 22 avril - 20h	Lundi 10 novembre – 20h
Lundi 5 mai - 20h	Lundi 17 novembre – 20h
Mardi 20 mai – 20h	Lundi 1 ^{er} décembre – 20h
Lundi 2 juin - 20h	Lundi 15 décembre – 19h (budget)
Lundi 16 juin - 20h	Lundi 15 décembre – 20h
Lundi 7 juillet - 20h	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 11 - RESSOURCES HUMAINES
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2025-05-206

14.1 - Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées pour les années 2025/2026 et 2026/2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2025-05-207

15.1 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, édition 2024-2025

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2024-2025;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-05-208

18.1 - Résolution - Refus d'un PPCMOI (1050, rue Dubois).

Attendu que la compagnie 9398-8160 Québec Inc. a présenté une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relativement à un projet de construction résidentielle de 16 unités d'habitations locatives au 1050, rue Dubois;

Attendu que ledit projet a été présenté à l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 3 juillet 2024, à laquelle les membres ont formulé des recommandations, le projet dérogeant à plusieurs dispositions réglementaires municipales;

Attendu que suite au dépôt des recommandations du CCU au Conseil municipal, la Ville d'Acton a adressé, en date du 22 août 2024, une lettre au

promoteur l'invitant à une rencontre afin de discuter des recommandations émises;

Attendu qu'en date du 10 avril 2025, une nouvelle correspondance a été transmise au promoteur, l'invitant à redéposer des plans conformes aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, au plus tard le 9 mai 2025 ;

Attendu que le promoteur n'a donné aucune suite à cette dernière, et ce, en date du présent jour;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De refuser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tel que présenté par la compagnie 9398-8160 Québec Inc. le 24 mai 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 38.

Mme Michèle Asselin	Apporte des commentaires concernant les chats errants et demande si la Ville entend emboîter le pas avec le CSE comme la Ville de St-Hyacinthe.
---------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 42.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-deux minutes (20;42).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date